

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD121 Médical 1			
Code	ECAM1B13AM121	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Xavier DUPONT (xavier.dupont@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement des connaissances théoriques et pratiques indispensables à la maîtrise de l'anatomie humaine.

La finalité est de préparer au mieux l'étudiant à la spécificité médicale.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**

2.3 Préparer et présenter oralement des exposés

2.4 Rédiger le courrier, faire des comptes rendus, des rapports internes et externes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable (sans note et sans support),

De connaître les racines des organes en fonction des différents systèmes du corps.

De connaître les racines spécifiques à la physiologie de chaque système.

De connaître les racines des symptômes et interventions chirurgicales en lien avec chaque système du corps.

De définir les différentes racines quel que soit le système.

D'orthographier correctement les racines

De décomposer un terme médical en racines.

De définir les différentes racines présentes au sein du terme médical.

De définir le terme médical.

D'orthographier correctement les termes médicaux et sur base de dictées.

De définir les moyens d'investigation demandés par le médecin.

De définir les différentes thérapeutiques prescrites par le médecin.

D'identifier des structures anatomiques représentées (radiographies, schémas, photographies au microscope, structures pointées sur le squelette osseux, ...).

De mobiliser ses connaissances théoriques en anatomie, physiologie, cytologie, histologie, et système locomoteur, afin de renforcer son identité professionnelle.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAM1B13AM121A Lexicographie et étymologie

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Lexicographie et étymologie			
Code	20_ECAM1B13AM121A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Xavier DUPONT (xavier.dupont@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement des connaissances théoriques et pratiques indispensables à la maîtrise du langage médical.

La finalité est de préparer au mieux l'étudiant à la spécificité médicale.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable (sans note et sans support),

Par rapport à la maîtrise des racines :

De connaître les racines des organes en fonction des différents systèmes du corps.
De connaître les racines spécifiques à la physiologie de chaque système.
De connaître les racines des symptômes et interventions chirurgicales en lien avec chaque système du corps.
De définir les différentes racines quel que soit le système.
D'orthographier correctement les racines

Par rapport aux termes médicaux :

De décomposer un terme médical en racines.
De définir les différentes racines présentes au sein du terme médical.
De définir le terme médical.
D'orthographier correctement les termes médicaux et sur base de dictées.

Par rapport à l'information optimale des clients :

De définir les moyens d'investigation demandés par le médecin.
De définir les différentes thérapeutiques prescrites par le médecin.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1ère partie du cours :

Moyens d'investigation, anamnèse, examen clinique, imagerie médicale, examens par enregistrement d'ondes, laboratoire, moyens thérapeutiques, prophylaxie, pharmacologie, chirurgie.

2ème partie du cours :- Règles grammaticales du vocabulaire médical,- Lexicographie (anatomie, symptômes, interventions) : pneumologie, cardiologie, gastroentérologie, néphrologie, gynécologie, neurologie, ostéologie,

Démarches d'apprentissage

Cours avec échanges questions/réponses
Exercices commentés non évalués

Dispositifs d'aide à la réussite

Interactions enseignants/étudiants

Ouvrages de référence

DOMART A.- BOURNEUF J. (Directeurs scientifiques), Nouveau Larousse Médical, Larousse, dernière édition
FATTORUSSO V. – RITTER O. Vadémécum Clinique du diagnostic au traitement, Editions Maloine, Paris, 2006
GARNIER et DELAMARE : Dictionnaire des termes techniques de médecine, Editions Maloine, Paris
KOZIER et ERB : Soins infirmiers. Une approche globale, Edition du Renouveau pédagogique, Montréal
PERLEMUTER L. – QUEVAUVILLIERS J., Anatomie physiologique pour les soins infirmiers, Nouveaux cahiers de l'infirmière, Editions Masson, 2000
SHAFFLER A. et MENCHE N. (Directeurs Scientifiques), Médecine et soins infirmiers, Collections « Diplômes et études et infirmiers », Editions Maloine, Paris, 2000
SOUCY S., Cahier de terminologie médicale, une approche par systèmes. Edition du Renouveau Pédagogique
Disponible sur www.erpi.com/soucy.cw
THIEULLE J ., Pratique du mot médical, Cahiers d'exercices, Editions Lamarre, Paris,2002

Supports

PPTs et notes de cours déposés sur Connected en regard de l'UE médical 1

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en juin
Les modalités opérationnelles sont postées sur Connected dans cette UE

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou

FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).